

Enquêtes publiques

2^{EME} AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Louvetot**REVISION SELON DES MODALITES SIMPLIFIEES
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le public est informé qu'il a été décidé par arrêté du Président de la communauté d'agglomération Caux vallée de Seine en date du 3 août 2017 de procéder à l'enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme révisé de la commune de Louvetot.

L'enquête se déroulera à la mairie de Louvetot ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine pendant une durée de 33 jours, du lundi 4 septembre - 16H00 au vendredi 6 octobre 2017 - 19H00.

Le dossier pourra être consulté sur support papier ou sur support informatique :

- en mairie de Louvetot, 980 route du Bourg, 76490 Louvetot - Lundi/Vendredi : de 17H00 à 19H00 - Mardi : de 14H00 à 15H00
- au siège de la Communauté d'agglomération Caux vallée de Seine, Maison de l'intercommunalité, allée du Catillon, BP 70031, 76170 Lillebonne - du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

Il pourra aussi être consulté sur le site internet suivant : www.cauxseine.fr

Les personnes qui auraient des observations à formuler sont invitées, soit à les consigner sur un registre d'enquête mis à leur disposition à la mairie ou au siège de la communauté d'agglomération aux jours et heures susvisés, soit à les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la mairie, ou par e-mail à l'adresse suivante : Registre.enquetepublique.PLULouvetot@cauxseine.fr

Monsieur Pierre DEMONCHY, commissaire enquêteur, tiendra des permanences pour recevoir les observations du public en MAIRIE DE LOUVETOT aux dates et horaires suivants :

Date	Horaires
Lundi 4 septembre 2017	(ouverture de l'enquête) de 16 h 00 à 19 h 00
Mardi 12 septembre 2017	de 14h 00 à 17 h 00
Samedi 23 septembre 2017	de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi 6 octobre 2017	(clôture de l'enquête) de 16 h 00 à 19 h 00

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie de Louvetot et au siège de la communauté d'agglomération, un an après la clôture de l'enquête. Ils seront aussi consultables sur le site internet susmentionné.

COMMUNE DE CORMEILLES**MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET
D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Par arrêté en date du 24 août 2017 fixant l'ensemble des modalités de l'enquête publique, le Maire de CORMEILLES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal.

A cet effet, Monsieur Yves GOURVES retraité militaire a été désigné par le président du Tribunal Administratif en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 21 septembre au vendredi 27 octobre 2017, sur une durée de 37 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00).

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie aux jours et heures suivants :

- **jeudi 21 septembre de 16 h 00 à 19 h 00**
- **samedi 30 septembre de 9 heures à 12 heures**
- **vendredi 6 octobre de 9 h 00 à 12 h 00**
- **vendredi 27 octobre de 9h 00 à 12 h 00.**

L'enquête sera close le vendredi 27 octobre 2017 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête :

- le dossier complet relatif à l'élaboration du PLU est consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.cormeillesenpaysdauge.com.

- un poste informatique sera également mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

- les observations sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ainsi que par correspondance adressée au commissaire enquêteur en mairie à l'adresse suivante : Monsieur Yves GOURVES -commissaire enquêteur - Maire de CORMEILLES - 24 bis Rue de l' Abbaye - 27260 CORMEILLES

- le public aura aussi la possibilité de transmettre ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse courrier suivante : mairie.cormeilles@wanadoo.fr

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME DCPE - BPP**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Plan de prévention des risques littoraux et d'inondations (PPRL) du bassin versant de la Scie.

Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.

Il sera procédé du mardi 5 septembre 2017 au jeudi 5 octobre 2017 inclus, soit pour une durée de trente et un jours, à une enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques littoraux et d'inondations du bassin versant de la Scie présentée par la Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime - Cité administrative - 2 rue Saint Sever - BP 76001 - 76032 Rouen cedex.

Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Anneville-sur-Scie, Arques-la-Bataille, Aubermesnil-Beaumais, Auffay, Auppegard, Beaumont-le-Hareng, Beauval-en-Caux, Belmesnil, Bertreville-Saint-Ouen, Biville-la-Baignarde, Bosc-le-Hard, Bracqueville, Cottévrard, Cressy, Criquetot-sur-Longueville, Cropus, Crosville-sur-Scie, Dénestanville, Dieppe, Etainpui, Fresnay-le-Long, Frichemesnil, Gonnevill-sur-Scie, Grigneuseville, Hautot-sur-Mer, Heugleville-sur-Scie, La Chapelle-du-Bourgay, La Chaussée, La Houssaye-Béranger, Le Bois-Robert, Le Catelier, Les Cent-Acres, Lintot-les-Bois, Longueville-sur-Scie, Manéhouville, Montreuil-en-Caux, Notre-Dame-du-Parc, Offranville, Omonville, Saint-Aubin-sur-Scie, Saint-Crespin, Saint-Denis-sur-Scie, Sainte-Foy, Saint-Honoré, Saint-Maclou-de-Folleville, Saint-Victor-l'Abbaye, Sauqueville, Sévis, Tôtes, Tourville-sur-Arques, Varneville-Bretteville, Vassonville.

Le siège de l'enquête est la mairie de Longueville-sur-Scie.

Cette enquête est préalable à l'approbation du plan de prévention des risques littoraux et d'inondations du bassin versant de la Scie et répond à trois objectifs principaux :

- Interdire les implantations nouvelles dans les zones les plus dangereuses afin de préserver les vies humaines ;
- Réduire le coût des dommages liés aux inondations en réduisant notamment la vulnérabilité des biens existants dans les zones à risques ;
- Adapter le développement de nouveaux enjeux afin de limiter le risque dans les secteurs les plus exposés et afin de préserver les zones non urbanisées dédiées à l'écoulement des submersions et au stockage des eaux.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à l'approbation du plan de prévention des risques littoraux et d'inondations est la préfète du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans les mairies des communes précitées. Le dossier en version papier est consultable dans les mairies où se déroulera une permanence. Les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Le dossier est également consultable à la sous-préfecture de Dieppe, sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques de l'État - Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commission d'enquête est composée de Monsieur Michel Nedellec, proviseur, retraité, président, Monsieur Max Martinez, conseiller technique honoraire, retraité, Monsieur Bernard Louis, géomètre expert urbanisme, en activité, membres suppléant, et monsieur Jean-Pierre Bouchinet, directeur régional adjoint de la DIRECCTE, retraité, suppléant.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête reçoivent les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- **Mairie de Longueville-sur-Scie** : mardi 5 septembre 2017 de 15 heures à 18 heures
- **Mairie d'Anneville-sur-Scie** : jeudi 7 septembre 2017 de 15 heures à 18 heures
- **Mairie de Dieppe** : samedi 9 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- **Mairie de Saint-Victor-l'Abbaye** : lundi 11 septembre 2017 de 16 heures à 19 heures
- **Mairie d'Auffay** : mercredi 13 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- **Mairie de Bosc-le-Hard** : mercredi 13 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- **Mairie d'Offranville** : vendredi 15 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- **Mairie de Saint-Aubin-sur-Scie** : mercredi 20 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- **Mairie de Hautot-sur-Mer** : vendredi 22 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- **Mairie de Crosville** : mardi 26 septembre 2017 de 16 heures à 19 heures
- **Mairie de Grigneuseville** : vendredi 29 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- **Mairie de Saint-Denis-sur-Scie** : vendredi 29 septembre 2017 de 16 heures à 19 heures
- **Mairie de Sauqueville** : lundi 2 octobre 2017 de 16 heures à 19 heures
- **Mairie de Hautot-sur-Mer** : jeudi 5 octobre 2017 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Longueville-sur-Scie - Rue régiment-maison-neuve - 76590 Longueville-sur-Scie.

sont invitées, soit à les consigner sur un registre d'enquête mis à leur disposition à la mairie ou au siège de la communauté d'agglomération aux jours et heures susvisés, soit à les adresser au commissaire enquêteur par courrier à la mairie, ou par e-mail à l'adresse suivante :

Registre.enquetepublique.PLU.Louvotot@cauxseine.fr

Monsieur Pierre DEMONCHY, commissaire enquêteur, tiendra des permanences pour recevoir les observations du public en MAIRIE DE LOUVETOT aux dates et horaires suivants :

Date	Horaires
Lundi 4 septembre 2017	(ouverture de l'enquête) de 16 h 00 à 19 h 00
Mardi 12 septembre 2017	de 14 h 00 à 17 h 00
Samedi 23 septembre 2017	de 9 h 00 à 12 h 00
Vendredi 6 octobre 2017	(clôture de l'enquête) de 16 h 00 à 19 h 00

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public à la mairie de Louvetot et au siège de la communauté d'agglomération, un an après la clôture de l'enquête. Ils seront aussi consultables sur le site internet susmentionné.

COMMUNE DE CORMEILLES

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 24 août 2017 fixant l'ensemble des modalités de l'enquête publique, le Maire de CORMEILLES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de PLU arrêté par le Conseil Municipal.

A cet effet, Monsieur Yves GOURVES retraité militaire a été désigné par le président du Tribunal Administratif en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie du jeudi 21 septembre au vendredi 27 octobre 2017, sur une durée de 37 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 30, le vendredi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 17 h 00).

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie aux jours et heures suivants :

- **jeudi 21 septembre de 16 h 00 à 19 h 00**
- **samedi 30 septembre de 9 heures à 12 heures**
- **vendredi 6 octobre de 9 h 00 à 12 h 00**
- **vendredi 27 octobre de 9h 00 à 12 h 00.**

L'enquête sera close le vendredi 27 octobre 2017 à 12 h 00.

Pendant la durée de l'enquête :

- le dossier complet relatif à l'élaboration du PLU est consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.cormeillesenpaysdauge.com.

- un poste informatique sera également mis à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture

- les observations sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ainsi que par correspondance adressée au commissaire enquêteur en mairie à l'adresse suivante : Monsieur Yves GOURVES - commissaire enquêteur - Maire de CORMEILLES - 24 bis Rue de l'Abbaye - 27260 CORMEILLES

- le public aura aussi la possibilité de transmettre ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse courrier suivante : mairie.cormeilles@wanadoo.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public (en mairie et sur le site internet de la commune) pendant une durée d'un an après la clôture de l'enquête.

A NOTER : Cormeilles et ses communes voisines de Saint Pierre de Cormeilles, Saint Sylvestre de Cormeilles et le Bois-Hellain se sont associées afin de rédiger chacune leur document d'urbanisme avec l'objectif d'un projet territorialement cohérent. Les habitants des 3 communes associées sont invités à participer à l'enquête publique du PLU de Cormeilles.

Saint-Crespin, Saint-Denis-sur-Scie, Sainte-Foy, Saint-Honoré, Saint-Maclou-de-Folleville, Saint-Victor-l'Abbaye, Sauqueville, Sévis, Tôtes, Tourville-sur-Arques, Varneville-Bretteville, Vassonville.

Le siège de l'enquête est la mairie de Longueville-sur-Scie.

Cette enquête est préalable à l'approbation du plan de prévention des risques littoraux et d'inondations du bassin versant de la Scie et répond à trois objectifs principaux :

- Interdire les implantations nouvelles dans les zones les plus dangereuses afin de préserver les vies humaines ;
- Réduire le coût des dommages liés aux inondations en réduisant notamment la vulnérabilité des biens existants dans les zones à risques ;
- Adapter le développement de nouveaux enjeux afin de limiter le risque dans les secteurs les plus exposés et afin de préserver les zones non urbanisées dédiées à l'écoulement des submersions et au stockage des eaux.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à l'approbation du plan de prévention des risques littoraux et d'inondations est la préfète du département de la Seine Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans les mairies des communes précitées. Le dossier en version papier est consultable dans les mairies où se déroulera une permanence. Les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Le dossier est également consultable à la sous-préfecture de Dieppe, sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commission d'enquête est composée de Monsieur Michel Nedellec, proviseur, retraité, président, Monsieur Max Martinez, conseiller technique honoraire, retraité, Monsieur Bernard Louis, géomètre expert urbanisme, en activité, membres suppléant, et monsieur Jean-Pierre Bouchinet, directeur régional adjoint de la DIRECTION, retraité, suppléant.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête reçoivent les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- **Mairie de Longueville-sur-Scie** : mardi 5 septembre 2017 de 15 heures à 18 heures
- **Mairie d'Anneville-sur-Scie** : jeudi 7 septembre 2017 de 15 heures à 18 heures
- **Mairie de Dieppe** : samedi 9 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- **Mairie de Saint-Victor-l'Abbaye** : lundi 11 septembre 2017 de 16 heures à 19 heures
- **Mairie d'Auffay** : mercredi 13 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- **Mairie de Bosc-le-Hard** : mercredi 13 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- **Mairie d'Offranville** : vendredi 15 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- **Mairie de Saint-Aubin-sur-Scie** : mercredi 20 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- **Mairie de Hautot-sur-Mer** : vendredi 22 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- **Mairie de Crosville** : mardi 26 septembre 2017 de 16 heures à 19 heures
- **Mairie de Grigneuseville** : vendredi 29 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- **Mairie de Saint-Denis-sur-Scie** : vendredi 29 septembre 2017 de 16 heures à 19 heures
- **Mairie de Sauqueville** : lundi 2 octobre 2017 de 16 heures à 19 heures
- **Mairie de Hautot-sur-Mer** : jeudi 5 octobre 2017 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Longueville-sur-Scie - Rue régiment-maison-neuve - 76590 Longueville-sur-Scie.

- par voie électronique, à l'adresse : mairie-longueville-sur-scie@wanadoo.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Longueville-sur-Scie.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Toute information relative au dossier peut être obtenue auprès de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime - service ressources milieux territoires - bureau risques et nuisances - (tél : 02 35 58 54 18)

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées et à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.

MM :7

BL :6

TOUTE L'ACTUALITÉ RÉGIONALE



à partir d'1€

INORMANDIE.fr

Enquêtes publiques

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)
DU PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX**

Objet de l'enquête publique : par arrêté n° 2017-01 du 20 janvier 2017, M. Gérard PICARD, président du PETR DU PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX arrêté le 19 octobre 2016.

Date de l'enquête publique : l'enquête publique se déroulera du lundi 13 mars 2017, à 9 h, au vendredi 14 avril 2017, à 17 h, soit trente-trois jours consécutifs.

Désignation des commissaires enquêteurs.

Par décision n° E16000171/76 en date du 13 décembre 2016, le président du tribunal administratif de Rouen a désigné une commission d'enquête composée de :

- M. Alain NAVE, ingénieur retraité, en qualité de président de la commission d'enquête ;
- M. Philippe BRETON, directeur général adjoint « Habitat 76 » retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;
- M. François GESTIN, directeur de projets industriels retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire ;
- M. Jacques LAMY, ingénieur territorial retraité, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

En cas d'empêchement de M. Alain NAVE, la présidence de la commission d'enquête sera assurée par M. Philippe BRETON, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M. Jacques LAMY, membre suppléant.

Constitution du dossier d'enquête publique.

Le dossier d'enquête portant sur le projet de SCoT est constitué des pièces suivantes :

1. Un recueil des actes administratifs :

- délibération du comité syndical du PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX du 16 novembre 2011 prescrivant l'élaboration du SCoT et définissant les modalités de concertation ;
- délibération du conseil communautaire du 19 octobre 2016 portant bilan de la concertation et arrêt du SCoT ;
- arrêté d'enquête publique pris par le président du PETR du PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX.

2. Le dossier de SCoT arrêté par délibération du conseil communautaire en date du 19 octobre 2016 composé :

- d'un projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- d'un document d'orientation et d'objectifs (DOO) ;
- d'un rapport de présentation comprenant un résumé non technique ;
- le bilan de la concertation ;
- le recueil des avis des personnes publiques associées et de la mission régionale de l'autorité environnementale ;
- l'avis de la CDPENAF (Commission départementale de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers) suite à la présentation du projet SCoT le 17 janvier 2017.

Consultation du dossier d'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique pourra être consulté :

- au siège de l'enquête publique, PETR du PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX, 95, boulevard des Frères-Rousseau, 76550 Offranville (du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30) ;
- sur le site Internet du PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX : www.paysdieppois-terroirdecaux.fr ;
- dans les trois Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), membres du PETR du PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - la communauté d'agglomération DIEPPE MARITIME, chemin des Vertus, Saint-Aubin-sur-Scie, BP 22, 76550 Offranville ;
 - la communauté de communes FALAISES DU TALOU, 46 b, rue du Général-de-Gaulle, 76630 Envermeu ;
 - la communauté de communes TERROIR DE CAUX, 11, route de Dieppe, BP 29, 76730 Bacqueville-en-Caux ;
- dans les quinze mairies suivantes, aux jours et heures habituels d'ouverture : hôtel de ville de Dieppe, mairies d'Arques-la-Bataille, d'Auffay, de Bacqueville-en-Caux, d'Envermeu, de Longueville-sur-Scie, de Luneray, de Martin-Église, d'Offranville, de Petit Caux, de Rouxmesnil-Bouteilles, de Saint-Aubin-sur-Scie, de Saint-Nicolas-d'Aliermont, de Tôtes, de Val-de-Saône.

Le dossier d'enquête peut être consulté sur un poste informatique dans les locaux du PETR du PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX, 95, boulevard des Frères-Rousseau, 76550 Offranville, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Dépôt des observations : le dossier d'enquête publique sera accompagné d'un registre d'enquête ouvert à cet effet dans chacun des dix-neuf lieux mentionnés ci-dessus et mis à disposition du public pour consigner, pendant la durée de l'enquête, ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet SCoT.

Les observations portant sur le SCoT pourront également être adressées au président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête :

- par courrier à l'adresse suivante : M. le Président de la commission d'enquête, enquête publique sur le projet de SCoT du PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX, 95, boulevard des Frères-Rousseau, 76550 Offranville ;
- par courriel à l'adresse : enquetepublique@smpdct.fr, en mentionnant en objet « Enquête publique relative au projet de SCoT ».

Ces observations, transmises par courrier ou par courriel, seront tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais dans le registre d'enquête au PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX, siège de l'enquête, ainsi que sur le site Internet du PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX : www.paysdieppois-terroirdecaux.fr.

Accueil du public par les membres de la commission d'enquête : les membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, portant sur le projet de SCoT dans le cadre des permanences assurées aux lieux, jours et heures fixés dans le tableau ci-après :

Date	Heure	Lieu
Lundi 13 mars 2017	9 h - 12 h	Hôtel de ville de Dieppe
Mercredi 15 mars 2017	14 h - 17 h	Mairie de Tôtes
Jeudi 16 mars 2017	14 h - 17 h	Siège de la CC Falaise du Talou à Envermeu
Vendredi 17 mars 2017	9 h - 12 h	Mairie d'Offranville
Mardi 21 mars 2017	9 h - 12 h	Mairie de Luneray
Mercredi 22 mars 2017	14 h - 17 h	Mairie de Val-de-Saône
Jeudi 23 mars 2017	14 h - 17 h	Mairie de Saint-Aubin-sur-Scie
Mardi 28 mars 2017	14 h - 17 h	Mairie d'Auffay
Mercredi 29 mars 2017	14 h - 17 h	Mairie de Bacqueville-en-Caux
Jeudi 30 mars 2017	9 h - 12 h	Mairie de Rouxmesnil-Bouteilles
Mercredi 5 avril 2017	14 h - 17 h	Mairie de Saint-Nicolas-d'Aliermont
Jeudi 6 avril 2017	14 h - 17 h	Mairie d'Arques-la-Bataille
Lundi 10 avril 2017	9 h - 12 h	Mairie de Longueville-sur-Scie
Mercredi 12 avril 2017	9 h - 12 h	Mairie de Martin-Église
Jeudi 13 avril 2017	14 h - 17 h	Mairie de Petit Caux
vendredi 14 avril 2017	14 h - 17 h	Hôtel de ville de Dieppe

Clôture de l'enquête publique : à l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquêtes seront transmis sans délai au président de la commission d'enquête et seront clos et signés par ce dernier.

Le président de la commission d'enquête rencontrera, sous huitaine, le président du PETR du PAYS DIEPPOIS - TERROIR DE CAUX pour lui communiquer, sous la forme d'un procès-verbal de concertation, les observations et propositions du public recueillies dans le cadre de l'enquête.

Enquêtes publiques

PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME - DCPE - BPP

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Plan de prévention des risques littoraux et d'inondations (PPRL) du bassin versant de la Scie.
Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime.**

Il sera procédé du mardi 5 septembre 2017 au jeudi 5 octobre 2017 inclus, soit pour une durée de trente et un jours, à une enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques littoraux et d'inondations du bassin versant de la Scie présentée par la Direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime - Cité administrative - 2 rue Saint Sever - BP 76001 - 76032 Rouen cedex. Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Anneville-sur-Scie, Arques-la-Bataille, Aubermesnil-Beaumont, Auffay, Auppegard, Beaumont-le-Hareng, Beauval-en-Caux, Belmesnil, Bertreville-Saint-Ouen, Biville-la-Baignarde, Bosc-le-Hard, Bracquetuit, Cottévrard, Cressy, Criqueot-sur-Longueville, Croupis, Crosville-sur-Scie, Dénestanville, Dieppe, Etampuis, Fresnay-le-Long, Frichemesnil, Gonville-sur-Scie, Grigneuseville, Hautot-sur-Mer, Heugleville-sur-Scie, La Chapelle-du-Bourgay, La Chaussée, La Houssaye-Béranger, Le Bois-Robert, Le Catelier, Les Cent-Acres, Lintot-les-Bois, Longueville-sur-Scie, Manéhouville, Montreuil-en-Caux, Notre-Dame-du-Parc, Offranville, Omonville, Saint-Aubin-sur-Scie, Saint-Crespin, Saint-Denis-sur-Scie, Sainte-Foy, Saint-Honoré, Saint-Maclou-de-Folleville, Saint-Victor-l'Abbaye, Sauqueville, Sévis, Tôtes, Tourville-sur-Arques, Varneville-Bretteville, Vassonville.

Le siège de l'enquête est la mairie de Longueville-sur-Scie. Cette enquête est préalable à l'approbation du plan de prévention des risques littoraux et d'inondations du bassin versant de la Scie et répond à trois objectifs principaux :

- interdire les implantations nouvelles dans les zones les plus dangereuses afin de préserver les vies humaines ;
- réduire le coût des dommages liés aux inondations en réduisant notamment la vulnérabilité des biens existants dans les zones à risques ;
- adapter le développement de nouveaux enjeux afin de limiter le risque dans les secteurs les plus exposés et afin de préserver les zones non urbanisées dédiées à l'écoulement des submersions et au stockage des eaux.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative à l'approbation du plan de prévention des risques littoraux et d'inondations est la préfète du département de la Seine-Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans les mairies des communes précitées. Le dossier en version papier est consultable dans les mairies où se déroulera une permanence. Les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.

Le dossier est également consultable à la sous-préfecture de Dieppe, sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seinemaritime.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime - Direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

La commission d'enquête est composée de Monsieur Michel Nedellec, proviseur, retraité, président, Monsieur Max Martinez, conseiller technique honoraire, retraité, monsieur Bernard Louis, géomètre expert urbanisme, en activité, membres suppléant, et monsieur Jean-Pierre Bouchinet, directeur régional adjoint de la DIRECCTE, retraité, suppléant.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête reçoivent les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Mairie de Longueville-sur-Scie : mardi 5 septembre 2017 de 15 heures à 18 heures
- Mairie d'Anneville-sur-Scie : jeudi 7 septembre 2017 de 15 heures à 18 heures
- Mairie de Dieppe : samedi 9 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- Mairie de Saint-Victor-L'Abbaye : lundi 11 septembre 2017 de 16 heures à 19 heures
- Mairie d'Auffay : mercredi 13 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- Mairie de Bosc-le-Hard : mercredi 13 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- Mairie d'Offranville : vendredi 15 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- Mairie de Saint-Aubin-Sur-Scie : mercredi 20 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- Mairie de Hautot-sur-Mer : vendredi 22 septembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- Mairie de Crosville : mardi 26 septembre 2017 de 16 heures à 19 heures
- Mairie de Grigneuseville : vendredi 29 septembre 2017 de 9 heures à 12 heures
- Mairie de Saint-Denis-sur-Scie : vendredi 29 septembre 2017 de 16 heures à 19 heures
- Mairie de Sauqueville : lundi 2 octobre 2017 de 16 heures à 19 heures
- Mairie de Hautot-sur-Mer : jeudi 5 octobre 2017 de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête. Toute correspondance peut en outre être adressée :

- par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête à l'adresse de la mairie de Longueville-sur-Scie - Rue régiment-maison-neuve - 76590 Longueville-sur-Scie.
- par voie électronique, à l'adresse : mairie-longueville-sur-scie@wanadoo.fr à l'attention du commissaire enquêteur.

Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Longueville-sur-Scie.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Toute information relative au dossier peut être obtenue auprès de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime - service ressources milieux territoires - bureau risques et nuisances - (tél : 02 35 58 54 18).

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies précitées et à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.